



Dépêche 27/04

Déménagement de la direction générale

L'administration vient de nous informer que les déclarations de Monsieur Sarkozy impliquent bien la nécessité d'un déménagement des deux sites de la direction générale des douanes, à savoir « Bac » et « la Tour des Dames ».

La vente de ces deux bâtiments entraînera un déménagement dans les 2 ou 3 années à venir.

Le relogement sur un site unique pourra être effectué aussi bien dans Paris qu'en banlieue.

La direction générale s'est engagée à informer les agents et leurs représentants dès qu'elle en aura la possibilité.

Nous émettons les plus vives réserves sur l'économie générale de cette mesure qui consiste à récupérer rapidement de l'argent frais et à s'endetter ensuite dans le paiement de loyers.

Paris, le 25 mai 2004